



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 septembre 2020

Présidée par Fabienne SIGAUD, Maire

Présents : Christophe ROGER, Marie-Claude MILLET, Dominique THELINGE, Josy LAUR, Christophe SOUDE, Marjorie AUSSENAC, Annie BENECH, Bruno DAVID, Elisabeth LOBO, Lionel NICAUD, Frédéric SOUSA, Nathalie WOMACK, Julien ZANY, Henri ANTUNES, Pascaline BACOUET, Julien CLEMENT.

Absents avec procuration : Elsa SOARES (procuration à Lionel NICAUD), Jacques FROMENT (procuration à Dominique THELINGE).

Absents :

Secrétaires de séance : Julien ZANY et Bénédicte LEVIGNAT

Madame le Maire ouvre la séance à 20H30

Avant de commencer la séance, Madame le Maire demande aux Conseillers s'ils ont des remarques ou des questions concernant le compte-rendu du conseil Municipal du 10 juillet 2020.

Sans observation ni question, elle propose de passer à l'ordre du jour.

--Mme BACOUET, Mrs CLEMENT et ANTUNES arrivent à 20h35 et prennent place à la table du conseil municipal -

ORDRE DU JOUR

- 1 Subventions :
 - CCAS
 - VMEH
 - Livr'Et Vous
- 2 Demande de subvention amendes de Police : DR811
- 3 Demande de conventionnement pour les logements situés au 7 avenue du Colonel Pardes
- 4 Décision Modificative budgétaire N°1
- 5 Appel à projet « Bourg Centre »
- 6 Composition de la Commission Foires et Marchés
- 7 Adressage : Dénomination, numérotation des voies et des rues
- 8 CAUE Adhésion
- 9 Questions diverses

1. Subventions

Josy LAUR, adjointe aux affaires sociales et Marie-Claude MILLET adjointe à la culture présentent respectivement les demandes de subventions suivantes :

a) CCAS

Attribution de la subvention 2020 d'un montant de 2850 € telle que prévue au budget.

Vote : 16 voix Pour et 3 abstentions

b) VMEH : Visite des Malades en Etablissements Hospitaliers

Après présentation de l'association, avec laquelle le CCAS souhaite collaborer étroitement, et après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide d'octroyer une subvention d'un montant de 250 €.

Vote : 16 voix Pour et 3 abstentions

c) Livr'Et Vous

C'est une nouvelle association qui a débuté son activité le 1^{er} août. C'est un garage aux livres qui fonctionne sur le principe de récupération de livres afin de les revendre à petit prix. A ce jour l'association a déjà récupéré 7 000 livres. La fréquentation est au rendez-vous ainsi que la solidarité. Afin d'encourager Livr'Et Vous dans sa démarche, la municipalité décide de lui octroyer une subvention d'un montant de 100 €.

Vote : 16 voix Pour et 3 abstentions

2. Demande de subventions amendes de Police : RD811

Christophe ROGER, 1^{er} adjoint, informe l'Assemblée, que dans le cadre du projet d'aménagement sécuritaire de la RD811, et notamment l'installation des feux intelligents, il est possible de solliciter une subvention auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police. Cette aide peut représenter 25% du coût de l'opération estimé à 19 850 € HT. Il demande au Conseil d'autoriser madame le Maire à solliciter cette subvention.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

3. Demande de conventionnement de logements situés 7 avenue du Colonel Pardes

Dominique THELINGE rappelle à L'Assemblée le projet de rénovation énergétique des 9 logements sociaux situés 7 avenue du Colonel Pardes. Cependant il explique que lors de la création de cet ensemble de logements, seuls 7 ont fait l'objet d'un conventionnement. Or l'intérêt d'un tel conventionnement, hormis les loyers encadrés, est de permettre à la Commune de solliciter un certain nombre de subventions, notamment dans le cadre d'une rénovation énergétique. C'est pourquoi, il demande ce soir au Conseil d'autoriser madame le Maire à signer la convention pour les deux logements restants, à savoir les deux T2 du bâtiment situés 7 avenues du Colonel Pardes.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

4. Décision Modificative budgétaire N°1

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'une erreur a été constatée dans le budget communal. En effet, le déficit d'investissement n'a pas été repris. Les échanges techniques entre Martine LIARSOU et Madame Chrystel Corniot du Trésor Public ont permis de trouver la solution qui permet de conserver tout le volume d'investissement qui avait été voté. Elle présente donc au Conseil la DM comme suit :

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
Chp/art.	libellé	montant	Op/art	libellé	Montant €
001	Déficit investissement reporté n-1	590 484.32	140/1641	Rénovation énergétique logements sociaux	250 000.00
020	Dépenses imprévues	-20 484.32	123/1641	Complexe sportif loisirs	320 000.00
Total des Dépenses Investissement		570 000.00	Total des Recettes Investissement		570 000.00

Il convient également d'effectuer une modification sur le budget des Logements sociaux présentée comme suit :

DEPENSES INVESTISSEMENT		
Op/chp/art	libellé	Montant €
001	Déficit investissement reporté n-1	8 799.20
11001/2313	Construction-travaux	- 8 799.20
		-
Total des Dépenses Investissement		

Pascaline BACOUET demande s'il est possible de reporter ce vote au prochain Conseil Municipal ? Madame le Maire lui répond que cela n'est pas possible ; la Préfecture est dans l'attente de cette délibération au plus vite.

Madame le Maire demande donc à l'Assemblée d'adopter cette Décision Modificative.

Vote : 16 voix Pour et 3 abstentions

5. Appel à projet « Bourg Centre »

Christophe ROGER, 1^{er} adjoint, rappelle que malgré l'intitulé de l'opération cela ne concerne pas uniquement le centre Bourg. C'est bien une démarche qui concerne l'ensemble de la commune. Prayssac répond aux critères fixés par la Région : nombre d'habitants, services, etc ...

La Région a décidé d'aider, d'accompagner dans des programmes d'investissements spécifiques, les communes considérées comme Bourg Centre qui s'engagent dans une réflexion globale à travers la réalisation d'un diagnostic partagé. Si la candidature de la commune est retenue par les instances régionales, cette démarche permettra d'obtenir des financements améliorés pour mettre en place le programme d'investissements lié au projet communal. Projet qui peut concerner de nombreux domaines : mobilité, commerces, logements, emploi, etc ...

Christophe ROGER présente aux membres du Conseil les étapes successives qui précèdent la signature du Contrat Bourg Centre Occitanie/Pyrénées Méditerranée :

- 1- Déposer une pré-candidature, *ce pourquoi le Conseil doit se prononcer ce soir,*
- 2- Identifier le contenu des réflexions devant être engagées à l'occasion de l'élaboration du projet de développement et de valorisation (cahier des charges, méthode de travail etc...)
- 3- Elaborer un projet qui se conclura par la rédaction du Contrat Bourg centre Occitanie/Pyrénées Méditerranée.

Il ajoute qu'à l'issue de ce Conseil Municipal, il faudra établir un courrier de candidature co-signé par madame le Maire, le Président de la Communauté de Communes et le Président du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) ; ces collectivités doivent valider cette démarche.

Madame le Maire précise que ces deux instances ont déjà été consultées et qu'elles y sont favorables. Christophe ROGER présente à l'Assemblée une synthèse du dossier de pré-candidature. A l'issue de la présentation, une discussion s'engage sur les modalités de réalisation du diagnostic et le mode de concertation. L'ensemble des conseillers est favorable à la mise en place de cette démarche.

Madame le Maire précise que la méthode de participation des habitants sera décidée en tenant compte de l'évolution de la situation sanitaire. Elle propose de passer au vote.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

6. Composition de la commission foires et marchés

Dans un souci de maintenir le dialogue entre la municipalité et les commerçants non sédentaires des foires et marchés, la commune s'est dotée d'une commission consultative spécifique. Sa compétence porte sur l'organisation et le fonctionnement des marchés et des foires. Christophe ROGER présente une proposition de composition de cette commission comme suit :

- 4- Un président en la personne de madame le Maire ou le 1^{er} adjoint
- 5- Deux représentants des élus du Conseil municipal
- 6- Un représentant des placiers
- 7- Le policier municipal
- 8- Un représentant des services techniques
- 9- Deux représentants des commerçants non sédentaires
- 10- Deux représentants des commerçants sédentaires

Christophe ROGER indique les noms des personnes qui siégeront à la commission :

- 1- Représentants des élus : Elsa SOARES et Nathalie WOOMACK
- 2- Représentant des placiers : Alain COELHO ou son remplaçant
- 3- Représentant des services techniques : Jean-Jacques FAILLE ou son remplaçant
- 4- Le policier municipal : Philippe CHOQUET
- 5- Représentants des commerçants non sédentaires : Stéphane TEYSSEBRE et Sébastien MOULY
- 6- Représentants des commerçants sédentaires : Jean-François PUIG et Florian PRUNET

Vote : Pour à l'unanimité des voix

7. Adressage : dénomination et numérotation des voies et des rues

Madame le Maire rappelle que la municipalité a décidé la mise en place d'une campagne d'adressage avec dénomination et numérotation des voies et des rues de la commune pour les secteurs qui le nécessitent. Ceci pour une meilleure identification des habitations afin de faciliter à la fois l'intervention des services de secours, mais également la gestion des livraisons en tous genres. Elle précise que la numérotation est métrique et que la dénomination s'est faite en fonction des lieux dits pour ne pas trop perturber les riverains. Elle regrette cependant de ne pas avoir pu organiser de réunion publique en raison des mesures sanitaires liées à la Covid 19. Malgré tout, des permanences en mairie ont été mises en place afin de recueillir les propositions des Prayssacois concernés par l'adressage et répondre à leurs questions.

Dominique THELINGE, adjoint au Maire, présente, le travail effectué par ses soins en collaboration avec le prestataire de La Poste qui avait été retenu pour ce projet. Il a été réalisé en deux parties : la première concerne tout le territoire « rural » de la commune (hameaux – Lieux dits etc...) qui n'avait aucune dénomination de voies et la deuxième consiste à repositionner exactement les adresses sur la carte afin qu'elles soient géo référencées.

Il ajoute que les plaques de numéro seront fournies à titre gracieux aux habitants, à charge pour eux de les poser. Ils recevront également un courrier les informant de leur nouvelle adresse et des démarches administratives à effectuer suite à ce changement.

Il convient aujourd'hui de valider la dénomination et la numérotation de l'ensemble des rues et des voies de la commune.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

8. CAUE : adhésion

Comme chaque année, il convient de renouveler l'adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement). Madame le Maire rappelle que la commune de Prayssac fait régulièrement appel à leurs services. Ils viennent gratuitement conseiller les communes qui le demandent dans leurs futurs aménagements.

Madame le maire propose donc aux membres du Conseil de valider l'adhésion de la commune au CAUE pour l'année 2020, pour un montant de 150 €.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

9. Questions diverses

Madame le Maire présente ses remerciements d'une part au comité des fêtes pour la soirée Gourm'estival du samedi 19 qui était destiné essentiellement aux Prayssacois. Ce fut une soirée très réussie. Les consignes de sécurité liées au Covid ont été respectées. A ce propos elle remercie également les agents des ateliers municipaux ainsi que l'agent de police municipale pour leur implication dans l'installation et l'organisation de la soirée.

D'autre part, elle remercie le comité de jumelage pour l'organisation de la marche solidaire du dimanche 20 septembre qui avait pour objectif de soutenir « Mécénat Chirurgie Cardiaque Enfant du Monde ». Un groupe de marcheurs de Sainte Flaive des Loups était présent.

Cette initiative a permis de collecter 450 € au profit de Mécénat chirurgie cardiaque.

Madame le Maire fait part à l'Assemblée des informations suivantes :

- Le dossier de demande de subvention concernant la rénovation du beffroi et des cloches de l'église St Barthélémy qui sont classés monuments historiques sera présenté lors du prochain conseil municipal.
- Elle remercie les conseillers municipaux qui se sont inscrits dans les commissions inter communales et en même temps les enjoint à y participer activement. Elle rappelle que les Conseils Communautaires sont ouverts au public et qu'ils peuvent y assister s'ils le souhaitent.
- La période des inscriptions des personnes non élues aux commissions communales est arrivée à son terme. En conséquence, les premières commissions d'installation vont pouvoir être programmées. Elles seront étalées sur octobre et novembre.
- Photo de l'ensemble des conseillers municipaux à programmer lors d'un prochain Conseil. Chacun sera prévenu en temps et en heure pour qu'il soit présent à la date choisie.
- Utilisation des salles municipales : Fabienne SIGAUD donne la parole à Christophe SOUDE adjoint en charge des écoles, de la jeunesse et des sports. Il donne des informations sur l'utilisation des salles communales dans ce contexte de crise sanitaire due au virus Covid19 : le maximum est fait pour que les associations puissent reprendre leurs activités tout en respectant les protocoles d'hygiène et de sécurité. Il ne cache pas que c'est un exercice complexe qui ne permet pas aujourd'hui de rouvrir l'ensemble des salles communales (le personnel municipal n'étant pas assez nombreux pour désinfecter les salles après chaque utilisation). Pour celles qui sont utilisées, une convention d'utilisation et de désinfection des locaux mis à disposition a été établie et doit être signée par chaque utilisateur. Celle-ci rappelle d'une part les mesures d'hygiène à respecter et d'autre part les conditions d'utilisation des locaux ; notamment en demandant de compléter la fiche sanitaire journalière et procéder à la désinfection des locaux après chaque passage. Le matériel ainsi que la fiche sanitaire sont laissés à la disposition de l'utilisateur dans la salle. A ce jour les salles Charleston, Froment, Coluche, le gymnase (sans les vestiaires) et la salle des associations sont ouvertes au public. Quant au Dojo, en collaboration avec les associations utilisatrices et leurs fédérations respectives, nous cherchons la solution la plus sécurisée pour sa réouverture dans les plus bref délais. L'Espace Maurice Faure est ouvert mais de manière occasionnelle comme par exemple des AG si la salle associative est trop petite. La salle de la Mairie, la salle Oltis restent fermées jusqu'à nouvel ordre.
- Budget participatif : Madame le Maire fait part à l'Assemblée d'une action que la municipalité voudrait lancer, à savoir : création d'un budget participatif. Si l'on veut pouvoir l'inscrire au budget 2021, il faut commencer à en parler. En effet il y a beaucoup de choses à établir : les thématiques (cadre de vie/ Citoyenneté – écologie/environnement – Solidarité – Culture et jeunesse), le cahier des charges, le montant du budget alloué, le mode de vote des projets, la commission qui en aura la charge et surtout la communication auprès de la population praysacoise. Elle laisse la parole à Lionel NICAUD, conseiller municipal, pour la présentation du projet. Il rappelle que cette proposition était inscrite dans le programme des deux listes et en explique l'objectif. Il s'agit de permettre aux habitants de proposer des idées, de participer et de s'impliquer à l'élaboration d'un projet d'investissement auquel sera consacré un montant voté par le Conseil municipal. L'aboutissement de ce projet passe par plusieurs étapes. La première déterminante consiste à communiquer auprès de la population afin de sensibiliser et d'inciter les habitants à réfléchir à un ou plusieurs projets relatifs à la thématique choisie (une thématique par année) ; puis à monter un dossier solide et cohérent aidé et accompagné par les membres de la commission. Qui aura à charge également d'examiner les dossiers finalisés. Pour finir, un seul dossier sera retenu par le Conseil municipal puis réalisé. Madame le Maire propose donc que très rapidement soit lancée la campagne de communication ; lors du prochain Conseil la thématique pour l'année 2021 sera décidée.
- Lionel NICAUD informe les membres du Conseil que les photos réalisées par Martin TABURET dans le cadre de l'opération menée cet été vont être utilisées pour communiquer sur Google, Facebook et Instagram.

Pascaline BACQUET souhaite des éclaircissements sur la procédure d'affichage du compte-rendu des séances du Conseil Municipal. Madame le Maire lui répond que dans un premier temps le compte-rendu est établi puis affiché dans les sept jours suivant la séance du Conseil (délai officiel à respecter). Il est ensuite mis à l'approbation lors du Conseil suivant. Si des corrections sont à apporter à la demande d'un ou plusieurs Conseillers, elles sont mentionnées dans le compte-rendu de la séance en cours.

Sans autres questions,

La séance est levée à 22h10.